Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 074-217402056-20260605-DEL_57_2026-DE

République Française **Département de Haute-Savoie** **COMMUNE DE ONNION**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 05 juin 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 28/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Absents excusés : 04
Pouvoirs : 03 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume)
Votants : 14
Secrétaire de séance : MAURE Nadine

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✔		GERVAIS Jean-Claude	✔		JACQUARD Thierry		✔
VELAT Jocelyne	✔		BONDAZ Viviane	✔		CHARDON Brigitte	✔	
PAPI Guillaume	✔		OBERSON Jean-François	✔		GUILLERON Audrey		✔
MAURE Nadine	✔		MAURE Céline		✔	HAY Matthieu		✔
JADOT Jean-Noël	✔		CAVET Elise	✔		LAFFONT Florent	✔	

DELIBÉRATION N° 57-2026 **ADOPTÉE à l'Unanimité-**	**ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral PREF-DRI BCAR-2026-0217 DU 18 MAI 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire NOR/INTP2611651C du 06/05/2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse exceptionnellement le 05 juin 2026 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales le 27 septembre 2026,
Considérant que tous les conseillers municipaux de la commune d'ONNION sont délégués de droit et que le conseil municipal doit élire 03 délégués titulaires et 03 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales à condition, qu'ils jouissent de leurs droits civiques et politiques et qu'ils soient de nationalité française,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 074-217402056-20260605-DEL_57_2026-DE

Considérant que l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux s'effectue à scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
Considérant le procès-verbal est annexé à la présente délibération,

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'Unanimité,

INDIQUE la composition du bureau électoral présidé par le Maire de la manière suivante :

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

Les deux membres les plus âgés sont :
- GERVAIS André,
- JADOT Jean-Noël.

Les deux membres les plus jeunes sont :
- CAVET Elise,
- PAPI Guillaume.

PRECISE que les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

Composition des listes candidates :
Une liste déposée :
La liste « GERVAIS André » est composée de :
Gervais André (délégué titulaire)
VELAT Jocelyne (délégué titulaire)
PAPI Guillaume (délégué titulaire)
MAURE Nadine (délégué suppléant)
OBERSON Jean-François (délégué suppléant)
MAURE Céline (délégué suppléant)

INDIQUE que le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

INDIQUE qu'après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
Soit 15 conseillers municipaux concernés dont 01 absent non représenté ; 03 délégués et 03 suppléants à élire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 074-217402056-20260605-DEL_57_2026-DE

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	14
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
d) Nombre de votes blancs :	00
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	14

Ont obtenu :
- liste « GERVAIS André » : 14 voix

INDIQUE que le maire proclame les résultats définitifs de la façon suivante :

- liste « GERVAIS André » : 14 voix

INDIQUE que le Maire a demandé aux délégués élus s'ils acceptent leur mandat.

INDIQUE que les délégués ont fait connaître leur acceptation.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

Nadine MAURE,

N. Maure

Le Maire,

GERVAIS André

MAIRIE DE ONNION 74 (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 074-217402056-20260605-DEL_57_2026-DE